Logo CFDT

RACISME, ANTISÉMITISME, XÉNOPHOBIE AU TRAVAIL : C’EST NON

Les derniers chiffres du défenseur des droits nous indiquent qu’année après année, les statistiques sur les discriminations en raison de l’origine réelle ou supposée restent très élevées. Dans son baromètre il indique que plus de la moitié des saisines reçues par l’institution en matière de discriminations liées à l’origine se sont déroulées dans la sphère professionnelle.
Les analyses de l’INSEE montrent que la discrimination raciale à l’embauche est massive en particulier contre les candidats issus de l’immigration.

LE LIEU DE TRAVAIL EST AVANT TOUT UN ESPACE D’ÉGALITÉ ET D’INCLUSION
AGISSONS ENSEMBLE !
POUR UN TRAVAIL SANS DISCRIMINATION !
POUR PLUS DE JUSTICE, D’ÉGALITÉ ET D’INCLUSION !

LE RACISME AU TRAVAIL EST ILLÉGAL
LA LOI PROTÈGE CONTRE LA DISCRIMINATION RACIALE
Jusqu’à 3 ans de prison et 45 000 € d’amende pour les actes de racisme (Article 225 du Code pénal).
L’EMPLOYEUR EST RESPONSABLE

Il doit garantir un environnement de travail respectueux et sécurisé pour tous les salariés (Article L. 4121-1 du Code du travail). Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents publics. (Art L. 131-1 du Code général de la fonction publique)

Si vous êtes témoin ou victime : parlons-en et agissons ensemble !
Les syndicats vous soutiennent, vous accompagnent, vous informent à travers vos élu.e.s et représentant.e.s !
Les syndicats défendent vos droits !

racisme

bannière syndicat

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES

Facebook S3C Télécoms prestataires IDF

insta s3ctelecomsprestataires idf

Linkedin S3C Télécoms Prestataires IDF

Threads s3ctelecomsprestataires idf

Tiktok S3C Télécoms Prestataires IDF

Documents
RACISME, ANTISÉMITISME, XÉNOPHOBIE AU TRAVAIL : C’EST NON

Liens utiles

CAMPAGNE INTERSYNDICALE : RACISME, ANTISÉMITISME, XÉNOPHOBIE AU TRAVAIL : C’EST…